

# Gestion de la prévention

## Gérer le SIMDUT en 4 points clés

Pour effectuer une gestion du Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail (SIMDUT) et assurer l'utilisation sécuritaire de ces matières.

# 1

### Gestion administrative

#### La gestion du SIMDUT: une obligation de l'employeur

Selon la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST), les employeurs sont tenus d'offrir des programmes de formation pour les travailleurs exposés aux produits dangereux sur leur lieu de travail. Les employeurs doivent aussi s'assurer que chaque produit est étiqueté et accompagné d'une fiche signalétique (FS) facilement accessible.



#### Article 62.1 de la LSST

Un employeur ne peut permettre l'utilisation, la manutention ou l'entreposage d'un produit contrôlé sur un lieu de travail à moins qu'il ne soit pourvu d'une étiquette et d'une fiche signalétique conformes aux dispositions de la présente loi et des règlements et que le travailleur n'ait reçu la formation et l'information requise pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui lui est confié.

#### Oui, mais qui fait quoi ?

Pour arriver à bien prendre en charge le SIMDUT, il faut se partager le travail, comme le montre le schéma suivant. Vous trouverez entre parenthèses des articles de loi qu'il peut être utile de consulter.

#### Produits concernés

Les produits contrôlés sont classés dans une ou plusieurs des catégories suivantes :

	• Gaz comprimés
	• Matières inflammables ou combustibles
	• Matières comburantes
	• Matières toxiques
	• Matières infectieuses
	• Matières corrosives
	• Matières dangereusement réactives
	• Résidus dangereux (huile usée, etc.)
	• Émissions fugitives (fumées, etc.)

#### Comité de santé et de sécurité (CSS) ou responsable de la prévention\*

- Assure la formation SIMDUT aux personnes concernées.
- Fait des mises au point pour tout nouveau produit et contrôle les connaissances.
- Révise au moins une fois par an le programme de formation (art. 62.5 de la LSST).

\* Auto Prévention peut assurer la formation du personnel et la mise à jour des connaissances.

#### Employeur

- Endosse les politiques liées au SIMDUT (achats, équipements de protection individuelle, etc.).
- Nomme un ou des responsables du SIMDUT.
- Alloue les moyens nécessaires aux responsables du SIMDUT.
- Garantit la mise en œuvre des mesures de prévention nécessaires (art. 51 de la LSST).
- Est responsable de la mise en œuvre complète du SIMDUT (information, formation, prévention).

#### Remarque

Selon les établissements, cet organigramme peut être simplifié pourvu que les éléments soient tous présents.

#### Responsable des achats

- S'assure d'obtenir la fiche signalétique d'un produit avant qu'il soit utilisé dans l'établissement. Il la transmet à l'employeur, au responsable du SIMDUT et au CSS (ou responsable de la prévention) (art. 62.6 de la LSST).

#### Responsable(s) du SIMDUT

- Tient à jour un inventaire complet des produits.
- Vérifie les étiquettes et l'entreposage des produits.
- Regroupe les fiches signalétiques.
- Effectue le suivi pour la mise en œuvre complète du SIMDUT.

#### Travailleur

- Respecte les mesures de prévention qui lui ont été transmises.
- Porte les équipements de protection individuelle recommandés lors des mises au point SIMDUT du CSS (ou du responsable de la prévention).

# 2

## Gestion documentaire

### Dresser l'inventaire des produits dangereux

On doit d'abord effectuer une tournée dans chaque service de l'entreprise pour noter tous les produits réglementés par le SIMDUT, s'assurer qu'ils portent une étiquette SIMDUT et vérifier si la fiche signalétique (FS) est accessible. Servez-vous du modèle ci-dessous pour réaliser votre inventaire. Vous trouverez à la fin de ce document un exemplaire vierge de cette grille que vous pourrez photocopier.

est accessible. Servez-vous du modèle ci-dessous pour réaliser votre inventaire. Vous trouverez à la fin de ce document un exemplaire vierge de cette grille que vous pourrez photocopier.

Catégories SIMDUT	Exemples de produits	Étiquette		Fiche signalétique		Service ou département
		SIMDUT	Lieu de travail	Numéro	Date	
	Oxygène, argon, acétylène, gaz réfrigérant (R134, etc.), azote, butane, propane et autres bouteilles, cylindres ou tuyaux.					
	Propane, butane, carburants, produits de peinture et de carrosserie, acétylène, lubrifiants, solvants, antirouille, adhésifs, lave-glace concentré.	Cochez ici si l'étiquette vue sur le produit est une étiquette SIMDUT (étiquette avec un bord hachuré) ou une étiquette du lieu de travail (étiquette maison).		Inscrivez ici si la fiche signalétique est accessible (ajouter le numéro et la date de rédaction inscrite sur la fiche).		Inscrivez ici le service où se trouve le produit.
	Oxygène, durcisseurs (avec peroxydes), acide sulfurique.					
	Acide à batterie, durcisseurs (avec isocyanates).					
	Antigel, solvants, lubrifiants, plaquettes de freins, liquide de freins, durcisseurs (avec isocyanates), plomb.					
	Contenant de ramassage des déchets biologiques (sang, seringues, résidus imprégnés, etc.).					
	Batterie, acide à mag, liquide de freins, savon concentré.					
	Acétylène, certains diluants à peinture.					

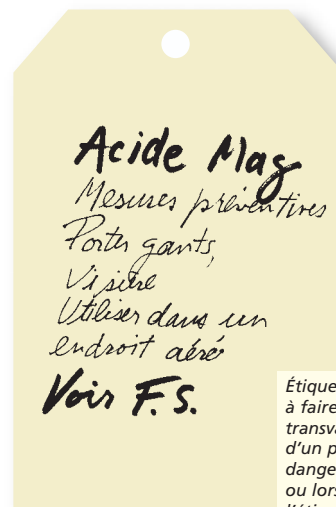


### Vérifier l'étiquetage

Comme le montrent les deux modèles ci-contre, l'allure et le contenu minimum des étiquettes sont prescrits par le Règlement sur l'information concernant les produits contrôlés (RIPC).



Étiquette SIMDUT (RIPC, section 3)



Étiquette du lieu de travail (RIPC, section 4)

Étiquette à faire lors du transvasement d'un produit dangereux ou lorsque l'étiquette du fournisseur devient illisible.

## Organiser les fiches signalétiques

Ces documents fournissent une mine de renseignements sur les produits et constituent la source d'information la plus importante. Il est donc important de les tenir à jour et de les conserver dans un endroit où on pourra les consulter rapidement.



### Le contenu

Tout comme les étiquettes, le contenu minimum des fiches signalétiques est déterminé par le *Règlement sur l'information concernant les produits contrôlés* (RIPC, sections 5 et 6).



### Révision des fiches

Une fiche qui date de plus de trois ans ou avant en cas de changement doit être remplacée par une fiche plus récente. C'est une obligation autant pour le fournisseur du produit que pour l'employeur qui doit contrôler la mise à jour des fiches. (RIPC, art. 28)



*La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) peut exiger une liste des matières dangereuses (produits contrôlés) présentes dans une entreprise. **Tenir les catalogues de fiches signalétiques à jour est un moyen de répondre à cette exigence.***



*Certains points clés de la fiche (voir l'Analyse du niveau de risque à la page Gestion du risque) peuvent faire l'objet d'un traitement particulier afin de les mettre en évidence (surlignage, etc.).*

## Les sections d'une bonne fiche signalétique

### Les renseignements sur le produit

*Nom du produit, numéro du fournisseur, etc.*

### Les ingrédients dangereux

*Proportion, code CAS, etc.*

### Les propriétés physico-chimiques

*État, volatilité, densité des vapeurs, etc.*

### Le risque incendie et d'explosion

*Point éclair, limite d'inflammabilité, etc.*

### La réactivité

*Incompatibilités majeures, etc.*

### Les propriétés toxicologiques

*Dose dangereuse, voie de pénétration, etc.*

### Les mesures de prévention

*Ventilation, équipements de protection, etc.*

### Les mesures de premiers soins

*Quoi faire en cas d'accident, etc.*

### Renseignement sur l'élaboration de la fiche

*Date de rédaction, etc.*



## Le rangement (art 62.6 de la LSST)

- **Où ranger les fiches signalétiques ?**
  - Dans les dossiers des fournisseurs qui doivent être conservés et mis à jour.
  - OU
  - Dans un dossier maison pour tous les produits.
- **Comment monter un dossier maison ?**
  - Créez une section par fournisseur.
  - Classez les fiches signalétiques en ordre alphabétique (noms de produits) ou numérique (numéros de produits).
- **Où mettre les dossiers ?**
  - Un présentoir peut être utile pour rassembler les dossiers afin qu'ils soient bien visibles et faciles d'accès.
  - Chaque service peut avoir ses propres classeurs. C'est donc autant de présentoirs qu'il faut prévoir.

## Section 1 Fournisseur ABC

Produits classés par ordre alphabétique

A .....  
B .....  
C .....  
D .....  
E .....  
F .....  
G .....  
H .....  
....

Exemple de tête de section pour un dossier maison

# 3

## Gestion des compétences

### La formation

#### Programme de formation et d'information (art 62.5 de la LSST)

L'employeur doit offrir un programme de formation et d'information sur les produits contrôlés aux travailleurs qui manipulent, utilisent ou entreposent un produit contrôlé ou qui sont susceptibles d'être en contact avec un tel produit. Selon le Règlement sur l'information concernant les produits contrôlés (RIPC, section 9), ce programme devrait comprendre:

- tous les renseignements sur les dangers des produits contrôlés présents sur le lieu de travail et sur les moyens à prendre pour se protéger (mode d'emploi, manutention, entreposage, équipement de protection, élimination, etc.);
- des explications sur la nature et la signification des informations qui doivent être inscrites sur l'étiquette d'un produit contrôlé et dans la fiche signalétique de ce produit;
- les mesures de sécurité à prendre à l'égard des émissions fugitives ou des résidus dangereux;
- la marche à suivre en cas d'urgence.

#### Mise à jour du programme

Le programme de formation doit être mis à jour au moins une fois par an de façon à répondre aux situations suivantes.

- Y a-t-il des nouveaux travailleurs ou des travailleurs qui ont changé de tâches?
- Y a-t-il des nouveaux produits que l'on ne connaît pas?
- Les travailleurs se rappellent-ils du SIMDUT? Faut-il rafraîchir les notions au besoin?

### L'information

#### Accès à l'information

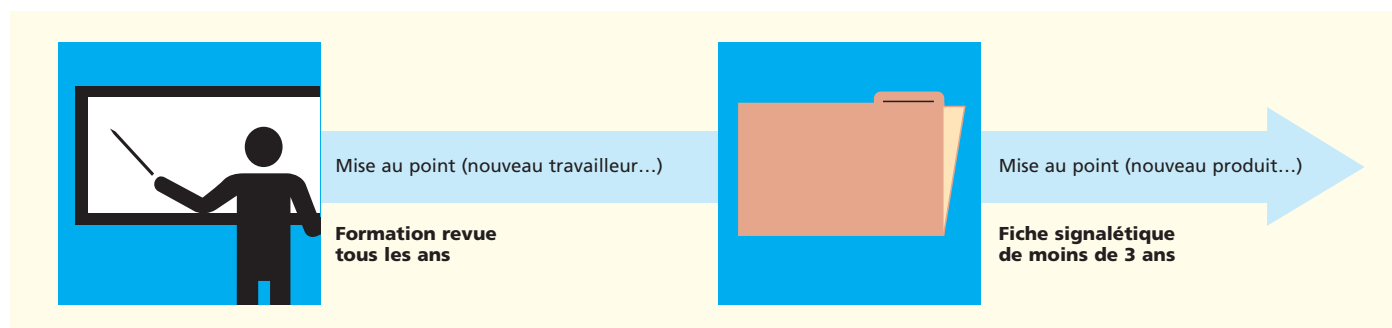
Il faut prévoir des moyens d'accès permanents à l'information. La fiche signalétique constitue le document d'information le plus complet sur un produit contrôlé. Il est donc essentiel de permettre à tout travailleur de les consulter rapidement et en tout temps (art 62.6 de la LSST), qu'elles soient en version papier ou sur support informatique. Dans ce dernier cas, il faut s'assurer que les employés sont en mesure d'utiliser un ordinateur pour retrouver l'information. Pour tout autre renseignement concernant la conservation et la communication des fiches signalétiques, consultez la section 7 du RIPC.



#### Mise à jour des informations

Chaque nouveau produit qui entre dans l'établissement devrait faire l'objet d'une courte présentation auprès des utilisateurs afin de souligner les précautions propres à ce produit. Les fiches signalétiques datant de plus de trois ans doivent aussi être remplacées en communiquant avec le fournisseur. Il est généralement possible de trouver une fiche manquante sur Internet.

### En résumé



# 4

## Gestion du risque

### L'analyse du niveau de risque

(voir le tableau de la page suivante)



C'est en analysant le niveau de risque des produits que l'on peut déterminer les mesures les plus appropriées pour leur entreposage et leur utilisation. Certaines informations sur les caractéristiques des produits sont pratiques pour évaluer rapidement le niveau du risque des produits en question. On retrouve ces données clés dans les fiches signalétiques, d'où l'importance de les mettre en évidence, en les surlignant par exemple.

Le tableau synthèse de la page suivante présente les données clés propres à chaque catégorie de produits (2<sup>e</sup> colonne) ainsi que les principales mesures de prévention (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> colonnes).

Afin de vous aider à bien gérer le SIMDUT et à assurer un niveau de sécurité maximum, nous vous proposons une stratégie de gestion du risque en 3 volets (Éliminer • Contrôler • Protéger) qui peut s'appliquer aux différentes étapes de la vie d'un produit dans votre entreprise.

#### LA POLITIQUE D'ACHAT (endossée par l'employeur)

- 1. Éliminer:** privilégier l'achat des produits ou des procédés les moins dangereux possible.
- 2. Contrôler:** faire entrer les produits dans l'établissement uniquement lorsque la documentation à jour et conforme a été reçue et vérifiée par le CSS ou un autre responsable.
- 3. Protéger:** parallèlement à l'achat de produits, veiller à l'achat des équipements de protection requis par les fournisseurs de produits.

#### L'ENTREPOSAGE

- 1. Éliminer:** disposer des résidus et des contenants de façon sécuritaire.
- 2. Contrôler:** prévoir un entreposage sécuritaire qui tient compte des risques des produits (voir tableau à la page suivante) et effectuer un contrôle régulièrement. Consulter les précautions d'entreposage sur les fiches signalétiques.



#### L'UTILISATION









- 1. Éliminer:** veiller à ne pas utiliser le produit à d'autres fins que celles prévues par le fournisseur et qui pourraient augmenter le risque.
- 2. Contrôler:** s'assurer que les précautions à prendre lors des manipulations sont bien identifiées et connues de toutes les personnes concernées. À noter que certaines fiches signalétiques ont une section spécifique à ce sujet.
- 3. Protéger:** les mesures de protection (ventilation, équipements de protection individuelle et collective, etc.) doivent toujours être accessibles et opérationnelles.

### Questions clés

- 1. A-t-on envisagé tous les moyens d'éliminer un produit dangereux ?**
- 2. A-t-on prévu tous les moyens de contrôler les dangers de chaque produit ?**
- 3. A-t-on fourni tous les équipements de protection recommandés ?**

***Il y va de votre sécurité et de celle des autres !***

## Gestion du risque








Catégorie	Le danger augmente si...	Entreposage
 Gaz sous pression	<b>Le niveau de pression des cylindres augmente</b> (souvent inscrit sur les cylindres) <i>NB: attention à l'état des cylindres</i>	Cylindres attachés en position verticale, comburants séparés des inflammables
 Inflammables	<b>Le point d'éclair diminue</b> (FS* : section incendie) <b>La limite inférieure d'inflammabilité diminue</b> (FS* : section incendie)	Éloignés ou abrités des sources de chaleur, endroit frais et ventilé, armoires approuvées pour les grands volumes
 Combustibles	<b>La concentration augmente</b> (en % ou en poids/volume)	Éloignés des matières inflammables
 Toxiques aigus	<b>Le taux d'évaporation augmente</b> (FS* : section propriétés physico-chimiques)	Contenants fermés et hermétiques, endroit bien ventilé
 Toxiques chroniques	<b>La DL50 ou la CL50 diminue</b> (FS* : section propriétés toxicologiques)	
 Biologiques	<b>La charge infectieuse augmente</b> (proportionnelle à la quantité et à la fraîcheur de la souillure, mais difficile à évaluer)	Contenants à seringues approuvés, sacs à déchets étanches, endroit et contenants bien visibles et identifiés
 Corrosifs	<b>pH</b> Acides: le pH diminue en dessous de 2 Bases: le pH augmente au-dessus de 11 (FS* : section propriétés physico-chimiques)	Acides éloignés des bases, près du sol dans des contenants hermétiques
 Réactifs	<b>La sensibilité ou la réactivité augmente</b> (FS* : section réactivité)	Contenants approuvés et à l'abri des chocs et de la chaleur, attention aux incompatibilités avec l'eau ou avec d'autres produits

\* FS: Fiche signalétique

## Autres produits dangereux

**Les résidus de produits**, dans chacune des catégories, doivent être considérés comme dangereux. Certains résidus sont parfois plus dangereux que les produits neufs.

**Les émissions fugitives** sont les produits dangereux qui s'échappent d'un appareil, d'un procédé ou d'un produit (gaz d'échappement, fumées de soudage, vapeurs de solvant). Elles doivent aussi être considérées comme potentiellement à risque.

Utilisation	Transport Principales classes et sigles correspondants
<p>Éviter les chocs et manipuler avec soin (les bouteilles vides aussi!). En cas de fuite, aérer, porter visière et gants.</p>	
<p>Ventiler et faire attention aux sources de chaleur. Les chiffons souillés doivent être jetés dans des poubelles spéciales et des moyens d'extinction doivent être prévus (extincteurs, gicleurs).</p>	
<p>Éviter les contacts avec certaines matières (surtout les inflammables).</p>	
<p>Protéger les voies de pénétration et ventiler à la source. Attention aux vapeurs des contenants vides.</p>	
<p>Éviter tout contact direct (utilisation de pinces de récupération, de gants jetables). En cas de piqûre avec une seringue contaminée avec du sang, nettoyer la plaie à l'eau et au savon, et consulter un médecin moins de 2 heures après l'incident.</p>	
<p>Prévoir une douche d'urgence (oculaire ou corporelle selon la pire situation possible). Utiliser des gants appropriés pour les produits corrosifs (néoprène, vinyle ou nitrile en général).</p>	
<p>Protéger des chocs, des contacts avec d'autres produits, de la chaleur ou de la lumière.</p>	 Ex: réactif avec l'eau

Référence internet utile :  
[www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca)  
 (rubrique lois et règlements)

Attention!  
 Certains produits dangereux sont concernés par un autre règlement fédéral: le règlement sur les produits chimiques et contenants de consommation (RPCCC).

